



**Fonds de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine
RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME¹**

<p>Titre du Programme & Référence du projet</p> <p>Amélioration de la protection et de la réinsertion sociale des enfants et des femmes en contact avec la justice et des enfants affectés par les conflits armés et renforcement du système de protection judiciaire et de soutiens psychosocial.</p> <p>Réf. du Programme (<i>le cas échéant</i>): YS 704-1</p> <p>Numéro de référence du Projet/MPTF Office: PBF/CAF/ A-06</p>	<p>Pays, Localité, Secteur/Thème(s) du Programme²</p> <p>(<i>le cas échéant</i>) Pays/Localité : République Centrafricaine</p> <hr/> <p>Secteur/Thème(s) : Justice Juvénile</p>
<p>Organisations participantes</p> <p>Fonds des Nations Unies pour l'Enfance - UNICEF</p>	<p>Partenaires de mise en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none">Partenaires nationaux : <p>Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales, Ministère de la Sécurité Publique ONG : JPN, Kisito, Mama Tongolo Agence UN : PNUD/PRED</p>
<p>Budget du Programme/Projet (US\$)</p> <p>Contribution du Fonds: US\$ 666.913</p> <ul style="list-style-type: none"><i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution de(s) agence(s):</p> <ul style="list-style-type: none"><i>le cas échéant, par agence</i> <p>Contribution du Gouvernement:</p> <ul style="list-style-type: none"><i>(le cas échéant)</i> <p>Autres Contributions [donateur(s)]:</p> <ul style="list-style-type: none"><i>(le cas échéant)</i> <p>TOTAL: US\$ 666.913</p>	<p>Durée du Projet (18 mois)</p> <p>Durée totale (mois): 18 mois</p> <p>Date de démarrage³: 10 août 2010</p> <p>Date de clôture (ou date révisée)⁴: 28 février 2012</p> <p>Date de clôture opérationnelle⁵: 10 mai 2012 Date prévisionnelle de clôture financière : 28 février 2012</p>

¹ Le terme "programme" est utilisé pour les projets, programmes et programmes conjoints.

² Indiquer le domaine prioritaire pour le Fonds de Consolidation de la Paix (FCP) ; le Secteur pour le Fonds fiduciaire pour l'Iraq du GNUD.

³ La date de démarrage est la date du premier transfert de fonds du MPTF Office en tant qu'Agent Administratif. Cette date est disponible sur le portail du MPTF Office ([MPTF Office GATEWAY](#)).

⁴ Tels qu'approuvé par l'organisme de prise de décisions pertinent/comité de pilotage

⁵ Concerne les activités du programme complétées par l'organisation participante responsable. Les agences concernées doivent en informer le MPTF Office.

Evaluation finale du Programme/Projet

Evaluation accomplie

Oui Non Date : (dd.mm.yyyy)

Rapport d'Evaluation – ci-joint

Oui Non

Soumis par:

- Nom: Tanya CHAPUISAT
- Titre: Représentante
- Organisation participante (“Lead Agency”): UNICEF
- Information de contact:tchapisat@unicef.org

RAPPORT FINAL DU PROGRAMME

I. OBJECTIF

- a. Le but global de ce projet est de d’améliorer le niveau de protection des enfants et des femmes et de renforcer les capacités des acteurs intervenant dans le système judiciaire et dans la prise en charge juridique et psychosociale des enfants et des femmes en contact avec la justice et des enfants vulnérables affectés par la violence armée.
- b. Concrètement, cela suppose que :
- Les acteurs de la protection disposent des outils pour l’offre de services psychosociaux, y compris d’autres dimensions du travail social, en faveur des enfants touchés par la détresse, les traumatismes et les abus.
 - La République Centrafricaine (RCA) dispose d’un plan d’action, et des outils pour renforcer les interventions dans le domaine de la collecte, la gestion de données, et du renforcement des capacités des magistrats, acteurs, y compris l’administration et les agents des services juridiques et sociaux.
 - Les conditions d’interpellation, de garde à vue des enfants sont améliorées.
 - Les délais détention préventive et d’instruction des dossiers des mineurs sont conformes à la loi nationale.
 - Les conditions d’accueil et de détention des enfants en conflit avec la Loi est conforme aux dispositions de la Convention des Droits de l’Enfant.
- c. Le projet qui vise à améliorer le niveau de protection des enfants et des femmes en contact avec la Loi correspond bien aux résultats envisagé pour les extrants UNDAF 1.31. et 1.3.2. relatifs au renforcement du système judiciaire et de l’Administration pénitentiaire pour l’amélioration des conditions de détention, particulièrement des enfants et des femmes.
- d. Pour la mise en œuvre de ce projet les principales parties prenantes sont :
- Le Ministère de la Justice et de la Moralisation à travers sa Direction des Affaires Pénales et des Grâces, et son service de protection des mineurs.
 - Le Ministère de la Sécurité Publique à travers le Service de Police des Mineurs logé à la Direction des Services de Police Judiciaire.
 - Le Ministère de la Famille et des Affaires Sociales à travers sa Direction Générale des Affaires Sociales et ses Directions Régionales.
 - Les ONG Mama Tongolo et Kisito situées respectivement à l’est et à l’ouest de la RCA.
 - Les agences du SNU, tels que le PRED et le BINUCA.

Les bénéficiaires principaux sont les enfants et des femmes en contact avec la justice et des enfants vulnérables affectés par la violence armée.

II. EVALUATION DU PROGRAMME/ RESULTATS DU PROJET

a. Les trois résultats attendus du projet sont :

1. **Les organes spécialisés chargés de l'enquête préliminaire (Brigades des Mineurs) sont mis en place.**
2. **Des tribunaux pour mineurs sont établis et fonctionnels dans l'ensemble des juridictions centrafricaines**
3. **Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont améliorées selon les normes internationales**



Photo : Atelier de menuiserie du Centre de Réinsertion Professionnelle de l'ONG Kisito

b. Les extraits principaux sont les suivants :

- Un Service de Police des Mineurs de Bangui est opérationnel et a enregistré et traité 195 cas d'enfants en conflit avec la Loi.
- Trois Tribunaux pour Enfants sont opérationnels avec 112 dossiers d'enfants traités.
- Les capacités opérationnelles des acteurs ont été renforcées par la formation de 58 magistrats, des 35 travailleurs sociaux des 65 Officiers de Police Judiciaire (OPJ) et des 30 gardiens de prisons.

Ces trois extraits ont contribué ensemble à l'atteinte des trois résultats décrits dans la section précédente et au but global d'améliorer le niveau de protection des enfants et des femmes en contact avec la justice et des enfants vulnérables affectés par la violence armée.

- c. Au niveau institutionnel, une Brigade pour Mineurs et trois Tribunaux pour Enfants disposent de personnel spécialisé affecté spécialement au service des enfants. Un service spécifique à la protection judiciaire des mineurs est créé au niveau du Ministère de la Justice et coordonne les activités des Tribunaux pour Enfants. A ce titre, il compile les données relatives aux enfants et les fait remonter à la hiérarchie.

Les résultats de ce projet contribuent à 'la Consolidation de la paix, le renforcement de la bonne gouvernance, de la sécurité et de l'Etat de droit', un des trois axes prioritaires de coopération du Document de Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) 2 de la RCA.

L'UNDAF prévoit qu'un des résultats de l'intervention du SNU soit :

- i) le renforcement du système judiciaire pour qu'il puisse garantir de façon efficace et indépendante la protection des droits des personnes, en particulier les femmes et les enfants dans les zones cibles.
- d. Grace à la couverture médiatique des formations et des actions menées, le public est mieux informé du rôle et du fonctionnement des Brigades pour Mineurs et des Tribunaux pour Enfants. Ces institutions sont de plus en plus saisies pour le traitement et le suivi des cas d'infractions commises ou subies par les enfants. La contribution du gouvernement, plus particulièrement du Ministère de la Justice, a constitué à mettre en place dans le délai la structure devant faciliter la coordination du projet. Le Ministère des Affaires Sociales a facilité la collaboration par la mise à disposition de son personnel, alors que le Ministère de Sécurité Publique a assuré la mise en place dès le début du projet, d'un Service de Police des Mineurs qui fait office de Brigade pour Mineurs dans la Juridiction de la Cour d'Appel de Bangui.
- e. Les principaux bénéficiaires directs du projet sont les 507 enfants bénéficiaires du projet dont 201 suivis au niveau de l'enquête préliminaire, 112 au niveau des Tribunaux et 194 au niveau de la réinsertion socio-économique. D'autres bénéficiaires directs sont constitués des acteurs tant gouvernementaux que de la société civile impliqués dans la protection dont leurs capacités ont été renforcées sur tous les plans : technique, matériel et logistique. Leurs engagements dans la mise en œuvre du projet ont contribué à renforcer le plaidoyer auprès des hautes autorités de l'Etat concernant la prise en compte de certains problèmes relatifs à la protection de l'enfant particulièrement la prise des mesures alternatives à la détention.
- f. Depuis le début du projet, la Coopération Française, le PRED et le BINUCA sont impliqués en fournissant l'appui technique et matériel nécessaires à la construction du centre de réinsertion pour l'opérationnalisation du système de justice juvénile qui doit être mis en place. La formation multidisciplinaire des acteurs impliqués dans la justice juvénile a aussi permis un échange entre les différents niveaux d'intervention et les différents domaines (Sécurité Publique, Justice, Assistance et Réinsertion Sociales), donc une meilleure maîtrise du processus par les uns et les autres. Pour l'instant, au-delà de cette collaboration avec la Coopération Française, le PRED et le BINUCA, le projet n'a pas mobilisé d'autres ressources additionnelles sauf les fonds propres de l'UNICEF qui ont comblé certains dépassements budgétaires. Des fonds supplémentaires s'avèrent nécessaires pour consolider les acquis du projet et passer à une dernière phase de renforcement du système de justice juvénile.



III. EVALUATION ET LEÇONS APPRISSES

- a. Une mission d'évaluation a été faite par le Secrétariat de la coordination du projet Fonds de Consolidation de la Paix. Il n'y a pas eu d'évaluation finale. Selon le rapport de cette mission, les autorités administratives, locales et judiciaires de Bouar et Berbérati sont imprégnés de la mise en œuvre du projet et sont conscientes des problèmes qu'elles rencontrent vis-à-vis des enfants en conflit avec la loi, particulièrement les enfants supposés sorciers qui sont difficilement référables dans des familles d'accueil.
- b. La sous-estimation des coûts de certaines activités de formation dans le budget original a signifié que dans la mise en œuvre, l'exercice a consisté à réduire le nombre des personnes à former. Certes les matériels et équipements devant être mis à disposition sont achetés et disponibles, mais les réhabilitations des structures n'ont pas pu être réalisées pour insuffisance de fonds. L'opérationnalisation du système de protection judiciaire est limitée puisque le Centre de Réinsertion des Enfants en conflit avec la Loi n'a pas été construit par le PRED, les deux Brigades pour Mineurs des Cours d'Appel de Bouar et Bambari n'ont pas été créées, le manque d'institutionnalisation des cinq autres Tribunaux pour Enfants créés par décret présidentiel, et l'insuffisance de personnel judiciaire spécialisée dans le domaine justice juvénile.
- c. La leçon principalement apprise est celle d'information du public, qui de plus en plus saisit les juridictions concernant les enfants. Aussi les structures impliquées dans le processus maîtrisent de

plus en plus leurs rôles et décèlent les insuffisances dans le processus. L'ONG Kisito a les mêmes stratégies de réinsertion que le Centre Laye du Burkina Faso qui a servi de modèle de référence au début du projet, mais avec un plus qui est celui de la réinsertion à travers les familles d'accueil de cette institution. Toutefois, les formations dispensées doivent être faites de manière continue pour une bonne maîtrise par tous les acteurs impliqués.

IV. EVALUATION EN FONCTION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

	Indicateurs de performance	Indicateurs de référence	Indicateurs cibles	Objectifs/ Indicateurs atteints	Raisons d'éventuel(s) écart(s)	Source de verification	Commentaires éventuels
Objectifs immédiats:							
130 magistrats, greffiers, OPJ, gardes pénitentiaires et assistants dont 50 femmes sont formés sur les procédures de jugements des enfants et femmes en contact avec la Loi	Nombre de personnel judiciaires formés	130 acteurs judiciaires	130 acteurs judiciaires	188 acteurs judiciaires formes	Dépassement du nombre prévu, car la formation des magistrats a été dupliquée à cause de la mobilité dans les services	Rapports d'ateliers de formation	
50 familles d'accueils sont capables de recevoir des enfants pour des alternatives à la détention	Nombre de familles d'accueil identifiées et formées	50 familles d'accueil formées	50 familles d'accueil formées	20 familles d'accueil suivent les enfants dans la Cour d'Appel de Bouar	Seulement les données de la Cour d'Appel de Bouar sont disponibles	Rapports de mission, rapports d'étape	
Le Ministère de la justice dispose d'une base de données relative à la gestion	Nombre de base de données installée	1	1	0		Fichier de base de données	Un consultant n'a pu être recruté, faute d'insuffisance de ressources

individuelle des enfants en conflit avec la loi							
Résultat 1 Les organes spécialisés chargés de l'enquête préliminaire sont mis en place.							
Résultat 1.1 Les organes spécialisés chargés de l'enquête préliminaire pour mineurs sont mis en place	Indicateur 1.1.1	Diagnostic institutionnel disponible	Diagnostic fait	Diagnostic réalisé avec quelques insuffisances au niveau institutionnel, car la consultante n'a pas eu assez de temps d'observation	Mauvaise connaissance du fonctionnement du système judiciaire par les consultants	Rapport de l'étude	Quelques propositions sur le mécanisme méritent d'être développées
	Indicateur 1.1.2	Nombre de structures chargées d'enquête préliminaires (Brigades de Mineurs) mises en place et opérationnelles	3 Brigades pour Mineurs installées	1 Brigade pour Mineurs installée à Bangui	Pas de décret mettant en place les 2 autres Brigades pour Mineurs	Texte de création de l'institution	La Brigade pour Mineurs est opérationnelle, mais dans un cadre étroit qui ne joue pas en faveur de l'efficacité du travail
	Indicateur 1.1.3	Nombre d'OPJ formés sur la technique d'enquête préliminaire concernant les	300 OPJ formés	65 OPJ formés (30 de Bangui et 35 de Provinces)	Sous - évaluation des couts de la formation dans le budget original a	Rapport de l'atelier	Il faut mieux calculer les couts réels dans les budgets dans le futur

		mineurs			signifié que il a fallu réduire le nombre des personnes à former		
	Indicateur 1.1.4	Nombre d'enfants ayant bénéficié des services qualifiés d'enquête préliminaires	200 enfants en contact avec la Loi	201 enfants auteurs et victimes confondus	Les données de la Cour d'appel de Bambari ne sont pas régulièrement fournies	Rapport d'activités	Rapport doivent être produits mensuellement
Résultat 2 Des tribunaux pour mineurs sont établis et fonctionnels dans l'ensemble des juridictions centrafricaines							
Résultat 2.1 Des tribunaux pour mineurs sont établis et fonctionnels dans l'ensemble des juridictions centrafricaines	Indicateur 2.1.1	Nombre de Tribunaux pour Enfants opérationnels	8 Tribunaux pour Enfants mis en place et fonctionnels	3 Tribunaux pour Enfants mis en place et opérationnels	Pas de nomination de personnel judiciaire spécialisé pour les cinq autres Tribunaux pour Enfants	Décret de nomination des présidents des 3 Tribunaux Pour Enfants; Rapports de mission	Sur les 3 Tribunaux Pour Enfants, deux ont un problème de local
	Indicateur 2.1.2	Nombre de service de coordination des actions de protection judiciaire des enfants créé au niveau central	1 service de coordination créé	1 service de coordination créé et fonctionnel		Décret de nomination	
Résultat 3 : Les conditions de privation de liberté des enfants en conflit avec la Loi sont améliorées selon les normes internationales							

Résultat 3.1 Les enfants en conflit avec la Loi ont accès à des activités socio-éducatives récréatives pendant la période de privation de liberté	Indicateur 3.1.1	Nombre d'acteurs judiciaires formés sur les mesures alternatives à la détention conforme aux normes et standards internationaux	130 acteurs judiciaires	188 acteurs judiciaires (58 magistrats, 65 OPJ, 35 travailleurs sociaux et 30 gardiens de prisons et régisseurs)		Rapports d'ateliers de formation	
	Indicateur 3.1.2	Nombre d'ONG assurant la prise en charge des enfants en conflit avec la Loi	3 ONG	Deux ONG : Kisito a Berberati pour la Cour d'Appel de Bouar et Mama Tongolo pour la Cour d'Appel de Bambari	Au niveau de la Cour d'Appel de Bangui, aucune ONG n'est identifiée, sauf la Jeunesse Pionnière Nationale qui est un organe étatique	Rapports de mission d'évaluation des besoins, rapports de visite des structures	
	Indicateur 3.1.3	Nombre d'enfants en cours de réinsertion socio professionnelle	200 enfants en contact avec la Loi sont réinsérés	194 enfants sont en cours de réinsertion socioprofessionnelle et familiale dans le centre d'accueil de Kisito à 9 kilomètres de Berbérati et dans les familles d'accueil de l'ONG.	Seulement les données de la Cour d'Appel de Bouar sont disponibles au niveau de la réinsertion	Rapports de mission ; rapports d'étape	